2008/8676 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 1 000 € A
L'ASSOCIATION ASCUL (ASSOCIATION SPORTIVE DES
PERSONNELS DE LA VILLE DE LYON ET DE LA
COMMUNAUTE URBAINE DE LYON) POUR
L'ORGANISATION DU TROPHEE CHARLES BERAUDIER
(DIRECTION DE LA COMMUNICATION EXTERNE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association ASCUL a organisé la 27^e édition du Trophée Charles Béraudier les 12 et 13 janvier 2008 au Boulodrome du Clos Galsem (Lyon 1^{er}).

Evénement phare du sport Boules, il s'agit de la seule rencontre internationale de boules lyonnaises organisées en France et qui réunit les meilleures équipes européennes masculines et féminines. Cette année, quatre équipes féminines étaient présentes et une démonstration de tir progressif était inscrite au programme.

Les objectifs de l'Association pour cette nouvelle édition étaient :

- d'organiser un tournoi de qualité;
- d'attirer un grand nombre de spectateurs de la région mais également de la France entière :
- enfin, de conserver et de promouvoir le sport Boules et notamment la Boule lyonnaise qui fait partie du patrimoine sportif lyonnais.

L'organisation de cette manifestation a permis ainsi de contribuer à la relance du sport Boules à Lyon au même titre que le tournoi bouliste des clos lyonnais organisé pour la première fois en 2006.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élevait à 30 050 €.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 1 000 euros à l'Association ASCUL ».

Vu l'avis émis par le Conseil du 1^{er} arrondissement;

Ouï l'avis de sa Commission Jeunesse et Sports ;

DELIBERE

1. Une subvention de 1 000 euros est allouée à l'Association ASCUL pour l'organisation du Trophée Charles Béraudier les 12 et 13 janvier 2008.

2008/8676 2

2. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008, programme MANIFSPORT, opération SUBMANSP, ligne de crédit n° 5015, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD